

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la réunion du 05 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 05 mars à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 27 février 2024

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Paul LASSET, Jean-Claude LEMOINE, Jérôme MEYNET, Olivier KNIPPING, Joël BARADUC, Elisabeth JACQUART, Stéphanie NEVOLTRY, Muriel PESCADOR.

ABSENT ET EXCUSE :

POUVOIR :

SECRETAIRE : Elisabeth JACQUART

Ajouts à l'ordre du jour :

Point sur la Maison Jourde

**Pour à l'unanimité**

Commission Communale

La réunion Commission fleurissement s'est réunie le 04 mars et a décidé de renouveler le concours maisons fleuries 2024.

La remise des lots se fera fin d'années.

Inscription au dispositif « Ma commune au naturel » c'est gratuit, il faut préparer un circuit de visite pour les membres du jury.

Le circuit de visite ira de l'huilerie, mairie église, place du Coudert), il faudra la présence obligatoire d'un élu et d'un employé communal.

Le but de cette démarche est d'améliorer et d'écouter les conseils du jury (doit passer en juin-juillet)

La commission a pensé à installer un banc place du Coudert.

Pour information les arbres ont été abattus par l'entreprise CAPELLA.

Nous avons relancé les personnes qui étaient intéressés pour récupérer le bois.

Toutes les branches ont été mises sur le chemin, les 3 arbres qui étaient dans la Morge ont été enlevés.

L'entretien de la vigne pourrait être assuré par le comité des fêtes dont François Michel, Georges Peyrin et René Labbe font partie, l'ont déjà assuré et donc seraient à nouveau sollicités.

Etudier un projet d'entretien de l'espace Gimbert avec la proposition de l'implication des riverains, à suivre...

## ↻ AFFAIRES GENERALES ↻

### 1) Désignation délégué secteur Intercommunal d'Energie de Manzat en remplacement de Monsieur Julien LAPLACE

La Commune de Saint-Myon est adhérente au Territoire d'Energie Puy-De-Dôme, et conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Vu la démission de Monsieur Julien LAPLACE au sein du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué suppléant au secteur Intercommunal de Manzat.

**Monsieur Jérôme MEYNET se présente et le conseil à l'unanimité des présents accepte sa candidature.**

### 2) Proposition de délibération pour convention de déneigement mise en place par le conseil départemental.

Normalement c'est à la responsabilité de la commune de déneiger, cependant nous n'avons pas d'entrave, et l'employé communal n'a pas d'abstention.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents avec des observations (car nous n'avons pas de lame)**

### 3) Délibération cession de terrain de la commune de Saint-Myon à l'Etat (APRR)

Dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise de l'autoroute A71 pour le projet photovoltaïque, la société APRR a chargé le cabinet géomètres-Experts MORNAND JANIN SCHENIRER PIERRE à Dijon de rédiger l'acte administratif de cession gratuite de la parcelle ZI 125 (01a 60ca) au profit de l'Etat pour la régularisation de l'emprise de l'autoroute A71.

Les frais de transfert seront à la charge de la société concessionnaire APRR.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession du terrain de la parcelle ZI 125 à la société concessionnaire APRR.**

### 4) Maison JOURDE

Actuellement la commune est propriétaire de la maison Jourde, il serait peut-être intéressant de la faire expertiser dans le but de la vendre.

Il faudra impérativement faire des travaux.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que l'on expertise la maison pour la vendre.**

## ↻ AFFAIRES FINANCIERES ↻

### 1) Election du Président de séance dans le cadre du CFU 2023

Le Conseil Municipal doit élire un président de séance dans le cadre du CFU 2023

**Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Monsieur Paul LASSET en tant que Président de séance**

### 2) Approbation du compte de gestion et du compte administratif à travers le CFU M57 (Compte Financier Unique)

Nous avons un excédent de 5026,82 € en investissement et un excédent de 54741,09 € en fonctionnement pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre 50 000 € en investissement pour le BP 2024

**Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2023 à l'unanimité et accepte de transférer sur le principe les 50 000 € en investissement.**

### Questions diverses

Salle des fêtes : Il faudrait redonner un goût de fraîcheur (peinture), mettre du carrelage à la place du parquet. Pour la sécurité, il faudrait installer une porte coupe-feu et fermer définitivement le passe-plat.

Locataire au-dessus de l'auberge : Il faudrait changer les douches des locataires (Madame ONZON et Monsieur BLUM) et penser au changement de chaudières car elles commencent à être vieille.

### Informations diverses

La Société Signature a commencé de faire la peinture des STOP, les lignes blanches, le financement est effectué via le budget voirie de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge.

La commission voirie va avancer sur le dossier de sécurisation de la RD 223 par l'intermédiaire des amendes de police et les dotations de la Com Com.

il faut réduire impérativement la vitesse de circulation.

Lampe grillée devant la propriété de Monsieur Gilles AYAT.

Le 13 mars 2024 à 14h30 rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète, nous allons lui faire visiter la salle capitulaire et l'entreprise d'Olivier KNIPPING.

La séance est levée par Monsieur le Maire

<p>Jean-Pierre MUSELIER Maire,</p>	<p>Elisabeth JACQUART Secrétaire de Séance</p>
--	--